



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 24 septembre 2019

Délibération n° 2019- 56

Date de la convocation 18/09/2019

Date de la publication : 26/09/2019

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoint, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Albert LASBATS, Yves CARRIE Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Jean CORNET, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Maria Begonia GRACIA, Philippe ZANCHETTA, Nicole CASTELLA, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Audrey MAUHOURLAT, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Philippe ZANCHETTA (pouvoir à Christian ZYTYNSKI), Nicole CASTELLA (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sandra BOCK (pouvoir à Yannick BOUBEE), Audrey MAUHOURLAT (pouvoir à Jacques LAPALISSE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

Création d'un Centre de santé

Monsieur ZYTYNSKI, Maire-Adjoint, rappelle que par délibération du 7 mars 2018, le Conseil Municipal avait décidé la création d'un budget annexe « Maison de Santé » afin de favoriser l'installation de médecins généralistes sur la Commune.

Compte-tenu des difficultés rencontrées pour le recrutement de médecins libéraux, il convient de transformer la Maison de Santé en Centre de Santé Municipal.

Les articles L6323-1-1 et suivants du code de la santé publique précisent les conditions de création et de fonctionnement des centres de santé. Ce sont des structures sanitaires de proximité qui dispensent des soins de premier recours et éventuellement de second recours et qui pratiquent à la fois des activités de prévention, de diagnostic et de soins au sein du centre ou au domicile du patient. Les centres de santé peuvent être gérés par des collectivités territoriales, les professionnels qui exercent au sein du centre sont salariés et le tiers payant doit être pratiqué.

Les centres de santé doivent élaborer un projet de santé auquel est annexé un règlement de fonctionnement qui doivent être transmis avec un engagement de conformité à l'Agence Régionale de Santé.

Le centre de Santé doit adhérer à l'accord national des centres de santé. Il s'agit d'une convention qui organise les rapports entre la Caisse d'Assurance Maladie et les centres de santé et qui permet aux centres de santé de bénéficier de financements complémentaires au paiement des actes de consultation en fonction de leur organisation et de leur activité.

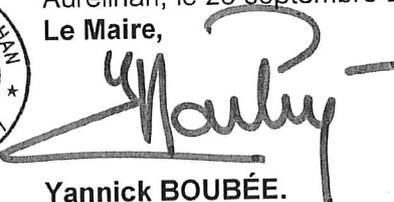
En conséquence, Monsieur ZYTYNSKI demande au Conseil Municipal d'approuver la création du centre de santé et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer toutes pièces nécessaires avec les différentes institutions partenaires, ARS, CPAM...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 27 voix pour et 2 voix contre (M LAPALISSE, Mme MAUHOURET) décide :

- **D'approuver la création d'un centre de santé municipal**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence, le 1^{er} Maire-Adjoint, à effectuer toutes les démarches et à signer toutes pièces nécessaires à l'ouverture et au fonctionnement du centre de santé avec les différents organismes partenaires.**



P.C.C.
Aureilhan, le 25 septembre 2019
Le Maire,


Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 24 septembre 2019

Délibération n° 2019- 57

Date de la convocation 18/09/2019

Date de la publication : 26/09/2019

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoints, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Albert LASBATS, Yves CARRIE Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Jean CORNET, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Maria Begonia GRACIA, Philippe ZANCHETTA, Nicole CASTELLA, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Philippe ZANCHETTA (pouvoir à Christian ZYTYNSKI), Nicole CASTELLA (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sandra BOCK (pouvoir à Yannick BOUBEE), Audrey MAUHOURET (pouvoir à Jacques LAPALISSE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

Création de postes pour le Centre de santé

Monsieur ZYTYNSKI, Maire-Adjoint, expose qu'il convient de créer les postes nécessaires au fonctionnement du centre de santé.

L'organisation du centre est prévue avec quatre médecins généralistes, un directeur administratif qui assurera toutes les missions administratives du centre et deux secrétaires médicales. Un poste d'attaché territorial existe au tableau des effectifs pour le poste de directeur et un poste d'adjoint administratif à temps complet également. En conséquence, les postes à créer sont les suivants :

- un poste de médecin généraliste à 24/35^{ème},
- trois postes de médecins généralistes à temps complet,
- un poste d'adjoint administratif à 20/35^{ème}.

Monsieur ZYTYNSKI précise que les postes de médecins généralistes sont des postes contractuels en application de l'article 3-3.1 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984.

Monsieur ZYTYNSKI propose au Conseil Municipal de créer les postes précédents et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats des médecins généralistes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 27 voix pour et 2 abstentions (M LAPALISSE, Mme MAUHOURET) décide :

- De créer les postes suivants : un poste de médecin généraliste à 24/35^{ème} , trois postes de médecins généralistes à temps complet, un poste d'adjoint administratif à 20/35^{ème}.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence, au 1^{er} Maire-Adjoint, à signer les contrats des médecins généralistes en application de l'article 3-3.1 de la loi du 26 janvier 1984.

P.C.C.

Aureilhan, le 25 septembre 2019

Le Maire,



Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 24 septembre 2019

Délibération n° 2019- 58

Date de la convocation 18/09/2019

Date de la publication : 26/09/2019

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoint, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Albert LASBATS, Yves CARRIE Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Jean CORNET, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Maria Begonia GRACIA, Philippe ZANCHETTA, Nicole CASTELLA, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Philippe ZANCHETTA (pouvoir à Christian ZYTYNSKI), Nicole CASTELLA (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sandra BOCK (pouvoir à Yannick BOUBEE), Audrey MAUHOURET (pouvoir à Jacques LAPALISSE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

Ressources Humaines : recrutement de vacataires pour le Centre de Santé

Monsieur ZYTYNSKI, Maire-Adjoint, expose au Conseil Municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires si les trois conditions suivantes sont réunies :

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé
- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel
- Rémunération attachée à l'acte

Monsieur ZYTYNSKI précise que le recrutement de médecins vacataires sera nécessaire au Centre de Santé pour que des médecins en fin d'exercice puissent continuer à pratiquer leur activité au sein du centre afin de répondre à un besoin ponctuel lié à l'ouverture du Centre.

Monsieur ZYTYNSKI propose au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des vacataires pour effectuer des consultations du 1er janvier au 31 décembre 2020 et de fixer la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 33 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 27 voix pour et 2 abstentions (M LAPALISSE, Mme MAUHOURET) décide :

- **D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des médecins vacataires du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020,**

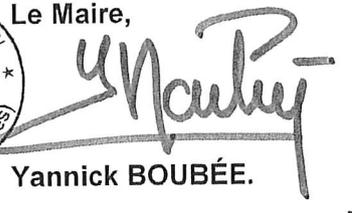
- De fixer la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 33 euros,
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire, ou en son absence au 1^{er} Maire-Adjoint, pour signer tous les documents et actes afférents à cette délibération.

P.C.C.

Aureilhan, le 25 septembre 2019

Le Maire,




Yannick BOUBÉE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 24 septembre 2019

Délibération n° 2019- 59

Date de la convocation 18/09/2019
Date de la publication : 26/09/2019

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Albert LASBATS, Yves CARRIE Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Jean CORNET, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Maria Begonia GRACIA, Philippe ZANCHETTA, Nicole CASTELLA, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Philippe ZANCHETTA (pouvoir à Christian ZYTYNSKI), Nicole CASTELLA (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sandra BOCK (pouvoir à Yannick BOUBEE), Audrey MAUHOURET (pouvoir à Jacques LAPALISSE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

Adhésion à la Fédération Nationale des Centres de Santé

Monsieur ZYTYNSKI, Maire-Adjoint, rappelle au Conseil Municipal que la création et le fonctionnement d'un Centre de Santé municipal nécessite de nombreuses démarches auprès de différentes institutions telles que l'Agence Régionale de Santé ou la Caisse Primaire d'Assurance Maladie ainsi que la réalisation de documents spécifiques au domaine de la Santé (Projet de Santé).

Il informe le Conseil Municipal que la Fédération Nationale des Centres de Santé (FNCS) représente un réseau important de gestionnaires de centre de santé et apporte un appui technique à la création et à la gestion des centres de santé ainsi qu'une représentation auprès des pouvoirs publics.

Il précise que l'adhésion à cette fédération suppose une cotisation annuelle d'un montant de 440 euros pour les porteurs de projet de centre de santé puis ensuite une part gestionnaire de 440 euros auxquels s'ajoute un montant de 445 euros par Centre de Santé.

Monsieur ZYTYNSKI propose au Conseil Municipal d'approuver l'adhésion de la Commune à la Fédération Nationale des Centres de Santé et le paiement du montant des cotisations dues.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 27 voix pour et 2 abstentions (M LAPALISSE, Mme MAUHOURET) décide :

- **D'approuver l'adhésion de la Commune à la Fédération Nationale des Centres de Santé,**

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence le 1^{er} Maire-Adjoint, à engager l'ensemble des démarches et à signer toutes pièces nécessaires.

P.C.C.

Aureilhan, le 25 septembre 2019

Le Maire,



Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 24 septembre 2019

Délibération n° 2019- 60

Date de la convocation 18/09/2019

Date de la publication : 26/09/2019

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoints, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Albert LASBATS, Yves CARRIE Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Jean CORNET, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Maria Begonia GRACIA, Philippe ZANCHETTA, Nicole CASTELLA, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Philippe ZANCHETTA (pouvoir à Christian ZYTYNSKI), Nicole CASTELLA (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sandra BOCK (pouvoir à Yannick BOUBEE), Audrey MAUHOURET (pouvoir à Jacques LAPALISSE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

Budget Maison de Santé : décision modificative n°1

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 4,

Vu le budget Maison de santé 2019,

L'exécution du budget de la Maison de Santé 2019 nécessite un réajustement de certaines prévisions budgétaires.

Il est proposé d'approuver la délibération modificative de crédits n° 1 ci-dessous :

Section d'Investissement :

Dépenses d'investissement

	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	
CHAPITRE 20			
205 Logiciel	+10 000 €		
CHAPITRE 21			
2184 Mobilier	+40 000 €		
CHAPITRE 23			
-2313 : Travaux en cours		-50 000 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 27 voix pour et 2 abstentions (M LAPALISSE, Mme MAUHOURET) décide d'approuver la délibération modificative de crédits n° 1 ci-dessus.

P.C.C.
Aureilhan, le 25 septembre 2019
Le Maire,



Yannick Boubée
Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 24 septembre 2019

Délibération n° 2019- 61

Date de la convocation 18/09/2019
Date de la publication : 26/09/2019

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoints, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Albert LASBATS, Yves CARRIE Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Jean CORNET, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Maria Begonia GRACIA, Philippe ZANCHETTA, Nicole CASTELLA, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Philippe ZANCHETTA (pouvoir à Christian ZYTYNSKI), Nicole CASTELLA (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sandra BOCK (pouvoir à Yannick BOUBEE), Audrey MAUHOURET (pouvoir à Jacques LAPALISSE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

Dénomination « Square National de l'Ordre du Mérite »

Madame CHEDEVILLE, Maire-Adjointe, rappelle au Conseil Municipal les travaux d'aménagement qui sont en cours de réalisation au carrefour des rues Jules Guesde et Marcel Sembat. Ces travaux permettent de sécuriser l'intersection entre les deux rues mais également les abords de l'école Marcel Pagnol. Un espace vert, en cours de création à cette intersection, permettra également aux aureilhanais de profiter d'un îlot de fraîcheur permettant une pause.

Madame CHEDEVILLE informe le Conseil Municipal que la section des Hautes-Pyrénées de l'Ordre National du Mérite avait émis le souhait auprès de Monsieur le Maire qu'un espace public soit dédié à l'Ordre National du Mérite.

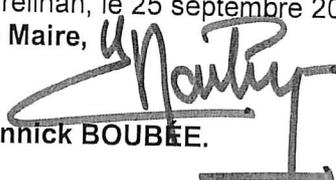
Madame CHEDEVILLE propose que l'espace vert situé à l'intersection entre les rues Jules Guesde et Marcel Sembat soit dénommé « Square de l'Ordre National du Mérite » et qu'une stèle soit érigée dans le périmètre de cet espace.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 27 voix pour et 2 voix contre (M LAPALISSE, Mme MAUHOURET) décide :

- De dénommer l'espace vert situé à l'intersection des rues Jules Guesde et Marcel Sembat « Square de l'Ordre National du Mérite »,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence le 1^{er} Maire-Adjoint, à engager l'ensemble des démarches et à signer toutes pièces nécessaires.



P.C.C.
Aureilhan, le 25 septembre 2019

Le Maire,

Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 24 septembre 2019

Délibération n° 2019- 62

Date de la convocation 18/09/2019
Date de la publication : 26/09/2019

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoints, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Albert LASBATS, Yves CARRIE Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Jean CORNET, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Maria Begonia GRACIA, Philippe ZANCHETTA, Nicole CASTELLA, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Philippe ZANCHETTA (pouvoir à Christian ZYTYNSKI), Nicole CASTELLA (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sandra BOCK (pouvoir à Yannick BOUBEE), Audrey MAUHOURET (pouvoir à Jacques LAPALISSE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

Dénomination « Square Pierre-Henri LACAZE »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la création du Centre de Santé municipal sur l'emplacement de l'ancienne « Maison Poumerol » entraîne une restructuration du centre-ville en créant notamment un nouvel espace public. Celui-ci se situera entre la Place François Mitterrand et le Centre Jean Jaurès, à l'ouest de la Mairie.

Afin d'honorer Monsieur Pierre-Henri LACAZE, Maire d'AUREILHAN de 1957 à 1994, Conseiller Général de 1985 à 1992 puis de 1993 à 1998, Monsieur le Maire propose de dénommer cet espace public « Square Pierre-Henri LACAZE ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 27 voix pour et 2 abstentions (M LAPALISSE, Mme MAUHOURET) décide :

- De dénommer l'espace public situé entre la Place François Mitterrand et le Centre Jean Jaurès à l'ouest de la Mairie « Square Pierre-Henri LACAZE »,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence le 1^{er} Maire-Adjoint, à engager l'ensemble des démarches et à signer toutes pièces nécessaires.

P.C.C.
Aureilhan, le 25 septembre 2019
Le Maire,



Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 24 septembre 2019

Délibération n° 2019- 63

Date de la convocation 18/09/2019

Date de la publication : 26/09/2019

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoints, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Albert LASBATS, Yves CARRIE Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Jean CORNET, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Maria Begonia GRACIA, Philippe ZANCHETTA, Nicole CASTELLA, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Philippe ZANCHETTA (pouvoir à Christian ZYTYNSKI), Nicole CASTELLA (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sandra BOCK (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Audrey MAUHOURET (pouvoir à Jacques LAPALISSE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

**Ressources humaines : Création d'un poste d'adjoint administratif à
28/35^{ème}**

Madame JOANDET, Maire-Adjoint, expose qu'il est nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif à 28/35^{ème}, pour les services CCAS et Accueil.

Suite à l'avis de la Commission Affaires Générales réunie le 18 septembre, Madame JOANDET propose de créer le poste d'adjoint administratif à 28/35^{ème}.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 27 voix pour et 2 abstentions (M LAPALISSE, Mme MAUHOURET), décide de créer un poste d'adjoint administratif à 28/35^{ème}, à compter du 1^{er} octobre 2019.

P.C.C.

Aureilhan, le 25 septembre 2019

Le Maire,



Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 24 septembre 2019

Délibération n° 2019- 64

Date de la convocation 18/09/2019

Date de la publication : 26/09/2019

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoints, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Albert LASBATS, Yves CARRIE Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Jean CORNET, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Maria Begonia GRACIA, Philippe ZANCHETTA, Nicole CASTELLA, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Audrey MAUHOURLAT, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Philippe ZANCHETTA (pouvoir à Christian ZYTYNSKI), Nicole CASTELLA (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sandra BOCK (pouvoir à Yannick BOUBEE), Audrey MAUHOURLAT (pouvoir à Jacques LAPALISSE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

Ressources humaines : autorisation de recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Madame JOANDET, Maire-Adjoint, expose que la création du Centre de santé génère un accroissement temporaire d'activité.

En conséquence et suite à l'avis de la Commission Affaires Générales réunie le 18 septembre, Madame JOANDET précise que pour faire face au besoin lié à cet accroissement temporaire d'activité, il est nécessaire de recruter un agent contractuel sur un emploi non permanent pour une durée d'un mois renouvelable dans la limite de 12 mois, à compter du 1^{er} octobre 2019, sur un grade d'attaché territorial pour assurer des fonctions de chargé de mission au Centre de Santé.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3 1° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 27 voix pour et 2 abstentions (M LAPALISSE, Mme MAUHOURAT), décide :

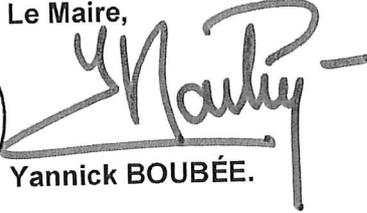
- le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'attaché territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période d'un mois renouvelable dans la limite de 12 mois, à compter du 1^{er} octobre 2019.
- cet agent assurera des fonctions de chargé de mission à temps complet.

P.C.C.

Aureilhan, le 25 septembre 2019

Le Maire,




Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 24 septembre 2019

Délibération n° 2019- 65

Date de la convocation 18/09/2019
Date de la publication : 26/09/2019

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoints, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Albert LASBATS, Yves CARRIE Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Jean CORNET, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Maria Begonia GRACIA, Philippe ZANCHETTA, Nicole CASTELLA, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Philippe ZANCHETTA (pouvoir à Christian ZYTYNSKI), Nicole CASTELLA (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sandra BOCK (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Audrey MAUHOURET (pouvoir à Jacques LAPALISSE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

Demande de subvention au titre des amendes de police 2018

Monsieur ZYTYNSKI, Maire-Adjoint, expose au Conseil Municipal que la Commune peut solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention au titre des amendes de police 2018 pour des travaux permettant l'accroissement de la sécurité routière réalisés en 2019.

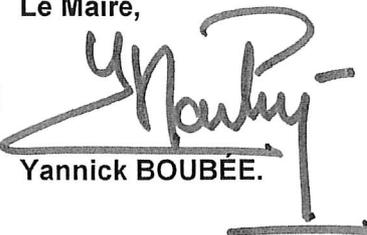
Monsieur ZYTYNSKI propose de solliciter une subvention au titre des amendes de police 2018 pour un montant de travaux de 29 800 € HT correspondant à des travaux de peinture et de signalisation routières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- **D'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre des amendes de police 2018 pour un montant total de travaux de 29 800 € HT.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence le 1^{er} Maire-Adjoint, à signer tous documents nécessaires à cette demande de subvention.**

P.C.C.
Aureilhan, le 25 septembre 2019
Le Maire,




Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 24 septembre 2019

Délibération n° 2019- 66

Date de la convocation 18/09/2019
Date de la publication : 26/09/2019

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoints, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Albert LASBATS, Yves CARRIE Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Jean CORNET, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Maria Begonia GRACIA, Philippe ZANCHETTA, Nicole CASTELLA, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Philippe ZANCHETTA (pouvoir à Christian ZYTYNSKI), Nicole CASTELLA (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sandra BOCK (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Audrey MAUHOURET (pouvoir à Jacques LAPALISSE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

**Attribution du marché de travaux de réfection de trottoirs : programme
2019-2020**

Monsieur ALONSO, Maire-Adjoint, expose au Conseil Municipal qu'un marché en procédure adaptée a été lancé pour la réalisation de travaux de réfection de trottoirs programme 2019-2020. Il s'agit d'un marché d'une durée d'un an à bons de commandes avec bordereau de prix unitaires. Le montant minimum du marché est fixé à 200 000 € HT, le montant maximum à 400 000 € HT. Le marché est intitulé « Réalisation de travaux – Réfection de trottoirs – programme 2019-2020 ».

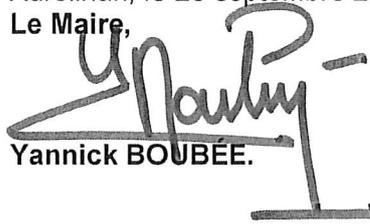
Suite à la réception des plis (4 offres ont été reçues), à l'analyse des offres et à l'avis de la Commission d'analyse des marchés, Monsieur ALONSO propose au Conseil Municipal de retenir l'offre de l'entreprise Société Bigourdane de Travaux Publics (SBTP).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- De retenir l'offre de l'entreprise SBTP,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence le 1^{er} Maire-Adjoint, à signer le marché correspondant et toutes pièces nécessaires.

P.C.C.
Aureilhan, le 25 septembre 2019
Le Maire,




Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 24 septembre 2019

Délibération n° 2019- 67

Date de la convocation 18/09/2019

Date de la publication : 26/09/2019

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoints, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Albert LASBATS, Yves CARRIE Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Jean CORNET, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Maria Begonia GRACIA, Philippe ZANCHETTA, Nicole CASTELLA, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Philippe ZANCHETTA (pouvoir à Christian ZYTYNSKI), Nicole CASTELLA (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sandra BOCK (pouvoir à Yannick BOUBEE), Audrey MAUHOURET (pouvoir à Jacques LAPALISSE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

Signature d'un avenant n°2 au Contrat de Ville du Grand Tarbes

Madame GASQUET, Maire-Adjoint, rappelle que par délibération en date du 9 avril 2015, le Conseil Municipal avait approuvé le Contrat de Ville 2015-2020 du Grand Tarbes et avait autorisé Monsieur le Maire à le signer. Elle précise que ce contrat a été signé le 26 juin 2015. Il constitue le document cadre en matière de politique de la ville pour la période 2015/2020.

La Commune d'Aureilhan avait été sollicité par le GIP Politique de la Ville pour la signature d'un avenant n°1 à ce contrat. Cet avenant concernait l'intégration du bailleur social ICF Atlantique dans les signataires du Contrat de Ville. En effet, cela permettait à ICF Atlantique, qui possède des immeubles dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, de bénéficier d'un abattement de 30 % sur la base d'imposition de taxe foncière sur ses propriétés bâties.

Elle ajoute que la durée des Contrats de ville a été prolongée jusqu'en 2022 par la loi de finances du 28 décembre 2018, pour 2019. Cette prorogation entraînant celle de la géographie prioritaire et des mesures fiscales associées. Conformément à la circulaire du 22 janvier 2019 visant à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers, le Protocole d'engagements renforcés et réciproques 2019 / 2022 constitue le cadre de rénovation des Contrats de ville jusqu'en 2022.

Ainsi, la rénovation du Contrat de ville du Grand Tarbes prend la forme du « Protocole d'engagements renforcés et réciproques en matière de politique de la ville pour 2019 / 2022 », qui tient lieu d'avenant n° 2 au Contrat de ville du Grand Tarbes

Ce protocole est organisé autour des axes suivants, issus des travaux de rénovation des Contrats de ville :

- des priorités identifiées en 2015 réaffirmées jusqu'en 2022 (pilier cadre de vie et renouvellement urbain, volet éducatif des contrats de ville et dimension culturelle) ,
- des orientations renforcées au vu des résultats de l'évaluation à mi-parcours et du bilan opérationnel du plan d'actions (pilier emploi et développement économique, participation citoyenne),
- des axes réinterrogés au vu des orientations nationales et locales (enfance, parentalité, santé, inclusion numérique).

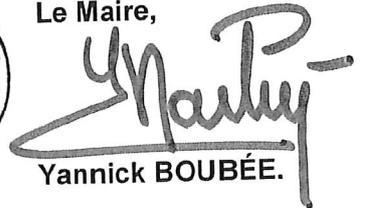
Madame GASQUET propose au Conseil Municipal d'approuver le protocole d'engagements renforcés et réciproques en matière de politique de la ville pour la période 2019-2022 qui constitue l'avenant N° 2 du Contrat de ville du Grand Tarbes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 27 voix pour et 2 abstentions (M LAPALISSE, Mme MAUHOURET) décide :

- **D'approuver le protocole d'engagements renforcés et réciproques en matière de politique de la ville pour la période 2019-2022 qui constitue l'avenant n° 2 du Contrat de ville du Grand Tarbes.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence le 1^{er} Maire-Adjoint, à signer cet avenant n°2 ainsi que toutes pièces nécessaires.**

P.C.C.
Aureilhan, le 25 septembre 2019
Le Maire,




Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 24 septembre 2019

Délibération n° 2019- 68

Date de la convocation 18/09/2019
Date de la publication : 26/09/2019

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoint, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Albert LASBATS, Yves CARRIE Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Jean CORNET, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Maria Begonia GRACIA, Philippe ZANCHETTA, Nicole CASTELLA, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Philippe ZANCHETTA (pouvoir à Christian ZYTYNSKI), Nicole CASTELLA (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sandra BOCK (pouvoir à Yannick BOUBEE), Audrey MAUHOURET (pouvoir à Jacques LAPALISSE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

Budget communal : décision modificative n°1

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
Vu le budget Communal 2019,
L'exécution du budget de la Commune 2019 nécessite un réajustement de certaines prévisions budgétaires.

Il est proposé d'approuver la délibération modificative de crédits n° 1 ci-dessous :

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	
Chapitre 011 -6574 Subvention de fonctionnement	+ 10 650 €		
Chapitre 65 -6541 créance admise en non-valeur	+11 985€		

Recettes de fonctionnement

	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	
Chapitre 74 : -74121 :Dotation solidarité rurale	+ 10 650€		
Chapitre 78 : -7815 : reprise sur provisions pour risque	+ 11 985€		

Section d'Investissement :

Dépenses d'investissement

	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	
OPERATION 102 :ACQUISITION			
-2184 :Mobilier	+ 4 000€		
-2188 : Autres construction	+96 000€		
OPERATION 104 : BATIMENTS PUBLICS			
-2313 Travaux en cours	+25 000€		
OPERATION 105 COMPLEXE SPORTIF			
-2315: Travaux en cours	+ 70 000€		
OPERATION 106: VOIRIE			
-2315: Travaux	+123 000€		
OPERATION 108 : ECLAIRAGE PUBLIC			
-2315 : Travaux en cours	+10 000€		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 27 voix pour et 2 abstentions (M LAPALISSE, Mme MAUHOURAT) décide d'approuver la délibération modificative de crédits n° 1 ci-dessus.

P.C.C.
 Aureilhan, le 25 septembre 2019
 Le Maire,



Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 24 septembre 2019

Délibération n° 2019- 69

Date de la convocation 18/09/2019
Date de la publication : 26/09/2019

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Albert LASBATS, Yves CARRIE Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Jean CORNET, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Maria Begonia GRACIA, Philippe ZANCHETTA, Nicole CASTELLA, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Philippe ZANCHETTA (pouvoir à Christian ZYTYNSKI), Nicole CASTELLA (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sandra BOCK (pouvoir à Yannick BOUBEE), Audrey MAUHOURET (pouvoir à Jacques LAPALISSE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

**Attribution d'une subvention au Collectif des Parents des élèves des
Ecoles des Cèdres**

Madame FAVERON, Maire-Adjointe, expose au Conseil Municipal que la Commune est sollicitée pour attribuer une subvention à l'association du Collectif des Parents des Elèves des Ecoles des Cèdres.

Elle précise que le Collectif a pour objectifs de réunir l'ensemble des parents des élèves afin d'organiser chaque année au moins un moment fort avec les familles et de réaliser des évènements permettant de récolter des fonds pour financer les sorties des écoles.

En 2018 et 2019, l'association a organisé avec succès le carnaval des enfants d'AUREILHAN et a participé à la réussite de la Kermesse de fin d'année scolaire. D'autres animations sont proposées comme une séance du yoga du rire, une ballade sensorielle à venir, ...

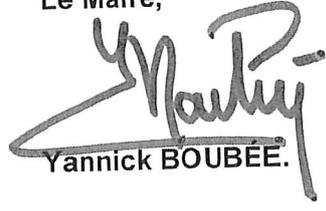
Par ailleurs, en partenariat avec la MJC et les enseignants, le Collectif va offrir des goûters pour permettre une rencontre avec les parents et leurs enfants avant les vacances de Toussaint, de Noël et de Février.

Considérant que les activités conduites par l'association sont d'intérêt local, Madame FAVERON propose au Conseil Municipal d'attribuer à l'association du Collectif des Parents des Elèves des Ecoles des Cèdres une subvention d'un montant de 200 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'attribuer une subvention de 200 euros à l'association du Collectif des Parents des Elèves des Ecoles des Cèdres.

P.C.C.
Aureilhan, le 25 septembre 2019
Le Maire,




Yannick BOUBÉE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 24 septembre 2019

Délibération n° 2019- 70

Date de la convocation 18/09/2019

Date de la publication : 26/09/2019

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoint, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Albert LASBATS, Yves CARRIE Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Jean CORNET, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Maria Begonia GRACIA, Philippe ZANCHETTA, Nicole CASTELLA, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Philippe ZANCHETTA (pouvoir à Christian ZYTYNSKI), Nicole CASTELLA (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sandra BOCK (pouvoir à Yannick BOUBEE), Audrey MAUHOURET (pouvoir à Jacques LAPALISSE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Les Amis du Patrimoine d'AUREILHAN

Monsieur PAHU, Maire-Adjoint, expose au Conseil Municipal que la Commune a été sollicitée le 27 mars 2019 par l'association les Amis du Patrimoine d'AUREILHAN qui a organisé du 20 au 22 septembre 2019 à l'occasion de ses vingt ans d'existence une exposition au Centre Jean Jaurès, dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine.

Les 20 thèmes abordés depuis la création de l'association au moyen de photos, de vidéos, de plans, de cartes, d'objets, articles de journaux, documents géographiques et historiques seront ainsi présentés au public.

Monsieur PAHU propose au Conseil Municipal d'attribuer à l'association Les Amis du Patrimoine une subvention exceptionnelle d'un montant de 450 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (Monsieur CARRIE ne prend pas part au vote) décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 450 euros à l'association Les Amis du Patrimoine d'AUREILHAN.

P.C.C.
Aureilhan, le 25 septembre 2019

Le Maire,



Yannick Boubée
Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 24 septembre 2019

Délibération n° 2019- 71

Date de la convocation 18/09/2019

Date de la publication : 26/09/2019

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoints, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Albert LASBATS, Yves CARRIE Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Jean CORNET, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Maria Begonia GRACIA, Philippe ZANCHETTA, Nicole CASTELLA, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Philippe ZANCHETTA (pouvoir à Christian ZYTYNSKI), Nicole CASTELLA (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sandra BOCK (pouvoir à Yannick BOUBEE), Audrey MAUHOURET (pouvoir à Jacques LAPALISSE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

Tarifs du restaurant scolaire

Madame FAVERON, Maire-Adjointe, rappelle au Conseil Municipal que les tarifs relatifs aux différents services périscolaires ont été votés par délibération du 8 avril 2019 pour l'année scolaire 2019-2020. Madame FAVERON expose au Conseil Municipal que l'Etat a mis en place en 2019 une aide financière aux communes afin que les enfants en situation de pauvreté qui y résident puisse manger au restaurant scolaire pour un euro maximum. Elle précise que la Commune est éligible à ce dispositif qui consiste à facturer le repas un euro à la famille et à obtenir une aide financière de deux euros de l'Etat. Ce dispositif concerne uniquement les élèves des écoles élémentaires. Madame FAVERON propose au Conseil Municipal de modifier la tranche A des tarifs des élèves aureilhanais des écoles élémentaires pour la fixer à un euro à compter du 1^{er} novembre 2019 :

**RESTAURANT SCOLAIRE
2019/2020**

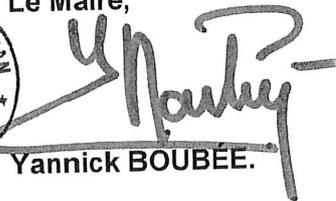
Tarifs du service de restauration scolaire

Tranches quotient familial		Aureilhan Maternelle	Extérieur Maternelle	Aureilhan Élémentaire	Extérieur Élémentaire
A	499	2,25 €	2,25 €	1,00 €	2,95 €
B	500 749	3,00 €	3,00 €	3,00 €	3,90 €
C	750 999	3,40 €	3,40 €	3,40 €	4,40 €
D	1000 1199	3,80 €	3,80 €	3,80 €	4,95 €
E	1200 1499	4,20 €	4,20 €	4,20 €	5,50 €
F	1500	4,60 €	4,60 €	4,60 €	5,95 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de fixer les tarifs du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2019/2020 à compter du 1^{er} novembre 2019 comme précisé ci-avant.

P.C.C.
Aureilhan, le 25 septembre 2019
Le Maire,




Yannick BOUBÉE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 24 septembre 2019

Délibération n° 2019- 72

Date de la convocation 18/09/2019

Date de la publication : 26/09/2019

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Albert LASBATS, Yves CARRIE Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Jean CORNET, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Maria Begonia GRACIA, Philippe ZANCHETTA, Nicole CASTELLA, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Philippe ZANCHETTA (pouvoir à Christian ZYTYNSKI), Nicole CASTELLA (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sandra BOCK (pouvoir à Yannick BOUBEE), Audrey MAUHOURET (pouvoir à Jacques LAPALISSE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

Motion relative à la restructuration du réseau des finances publiques

Monsieur le Maire expose les éléments suivants :

Le projet de réorganisation des services des finances publiques, présenté par le Ministre Gérald Darmanin, nous inquiète et nous fait craindre le pire pour l'avenir des missions de service public et de l'emploi au sein de la DGFIP.

En effet, la DGFIP envisage de réorganiser ses services et en particulier les implantations de trésoreries et des centres de finances à l'horizon 2022, les premières restructurations étant prévues dès 2020.

Dans toute l'Occitanie, comme dans le reste de l'Hexagone, les nouvelles cartographies territoriales (appelées également Géographie Revisitée) laissent apparaître des fermetures massives de trésoreries, qui à terme, seront remplacées par des Services de Gestion Comptable (SGC) dont le nombre sera extrêmement réduit sur le territoire.

Ainsi en Occitanie, ce sont 135 trésoreries sur les 200 existantes qui disparaîtraient à l'horizon 2022.

Dans notre département, 10 trésoreries seront fermées et 3 autres réorientées par une spécialisation dans la gestion hospitalière (Lourdes) ou la mise en place de Services de Gestion Comptable (1 à Tarbes et 1 à Lannemezan).

Les Services des Impôts des Particuliers de Lourdes et de Lannemezan ainsi que le service des impôts des entreprises de Lourdes seraient à court terme concentrés sur

Tarbes, la mise en place d'antennes ne donnant quant à elle aucune garantie du maintien d'un service public de proximité.

Les Services de Gestion Comptable ne seront pas de proximité immédiate ni ouverts au public.

Les territoires et les collectivités les plus impactés par ce projet seront les communes rurales, et les femmes et les hommes qui habitent le milieu rural seront les premières victimes de cette fracture territoriale du réseau DGFIP et de cet éloignement du service public fiscal.

La campagne de communication gouvernementale qui vante l'augmentation des points de contacts de la DGFIP ne trompe personne.

Ces accueils de proximité, imaginés par le Ministre des Comptes Publics, consistent en une simple permanence ponctuelle ne remplissant pas l'ensemble des missions, dont celle essentielle de Guichet de Proximité, ouvert à la population, de même les postes de conseillers aux collectivités locales ne pourront en aucun cas se substituer et remplir les mêmes missions de tenue des comptes et de conseil qu'assurent les comptables publics actuels.

Ce projet qui concourt à l'abandon du service public de proximité, sacrifie une administration qui, au travers de ses différentes missions, est au cœur du fonctionnement de l'Etat et des collectivités locales.

Ainsi en 10 ans, la DGFIP a perdu plus de 24 000 emplois, 40 000 depuis 2002 et d'ici 2022, ce sont 5 800 postes dont la suppression est à nouveau programmée.

Alors que nos concitoyens réclament avec force une égalité d'accès à un service public de proximité et de qualité, c'est l'inverse que programme le plan présenté par le Ministre des Comptes Publics et les Directions Départementales des Finances Publiques.

Ce projet de réorganisation de la DGFIP, en fait de démantèlement des services de la DGFIP, associé à de massives suppressions de postes, ne correspond pas aux besoins des populations de notre département et aurait vocation à être acté avant la fin octobre, alors qu'il a été annoncé fin juin 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 25 voix pour et 4 abstentions (M LACABANNE, M CORNET, M BOYRIE, Mme LAGARDE) adopte la motion suivante :

-rappelle son indéfectible attachement aux Services Publics, notamment celui d'un service public des finances publiques de qualité et de proximité ;

-apporte son soutien aux organisations syndicales représentatives du personnel et aux élus locaux qui se mobilisent contre cette attaque en règle des missions de service public ;

- Exige :

♦ le retrait de ce plan de réorganisation de la DGFIP et l'organisation d'une table ronde en Préfecture réunissant élus, administration et représentants des personnels des finances publiques.

- ♦ le maintien d'une trésorerie de proximité par Communautés de Communes, ainsi que celui des trésoreries existantes dans la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, avec le plein exercice de leurs compétences actuelles (recouvrement en matière d'impôt, tenue des comptes des hôpitaux et des EHPAD, des collectivités locales et établissements publics locaux).
- ♦ le maintien du Service des Impôts des Particuliers de Lannemezan et de Lourdes de pleine compétence
- ♦ le maintien du Service des Impôts des Entreprises de Lourdes de pleine compétence.

P.C.C.

Aureilhan, le 25 septembre 2019

Le Maire,



Y. Nauty
Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 24 septembre 2019

**Délibération n° 2019- 73 annule et
remplace la délibération n°2019-68**

Date de la convocation 18/09/2019
Date de la publication : 26/09/2019

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoints, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Albert LASBATS, Yves CARRIE Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Jean CORNET, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Maria Begonia GRACIA, Philippe ZANCHETTA, Nicole CASTELLA, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Philippe ZANCHETTA (pouvoir à Christian ZYTYNSKI), Nicole CASTELLA (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sandra BOCK (pouvoir à Yannick BOUBEE), Audrey MAUHOURET (pouvoir à Jacques LAPALISSE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

Budget communal : décision modificative n°1

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
Vu le budget Communal 2019,
L'exécution du budget de la Commune 2019 nécessite un réajustement de certaines prévisions budgétaires.

Il est proposé d'approuver la délibération modificative de crédits n° 1 ci-dessous :

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	
<u>Chapitre 011</u> -6574 Subvention de fonctionnement	+ 10 650 €		
<u>Chapitre 65</u> -6541 créance admise en non-valeur	+11 985€		

Recettes de fonctionnement

	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	
<u>Chapitre 74 :</u>			
-74121 : Dotation solidarité rurale	+ 10 650€		
<u>Chapitre 78 :</u>			
-7815 : reprise sur provisions pour risque	+ 11 985€		

Section d'Investissement :

Dépenses d'investissement

	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	
<u>OPERATION 102 : ACQUISITION</u>			
-2184 : Mobilier	+ 4 000€		
-2188 : Autres construction	+96 000€		
<u>OPERATION 104 : BATIMENTS PUBLICS</u>			
-2313 Travaux en cours	+25 000€		
<u>OPERATION 105 COMPLEXE SPORTIF</u>			
-2315 : Travaux en cours	+ 70 000€		
<u>OPERATION 106: VOIRIE</u>			
-2315 : Travaux	+123 000€		
<u>OPERATION 108 : ECLAIRAGE PUBLIC</u>			
-2315 : Travaux en cours	+10 000€		

Recettes d'Investissement

	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	
-Chapitre 13 :			
-1322 : REGION	96 500€		
-1323 : DEPARTEMENT	64 000€		
-1325 : GFP* de rattachement	96 500€		
-1341 DETR	71 000€		

*Groupement à fiscalité propre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 27 voix pour et 2 abstentions (M LAPALISSE, Mme MAUHOURET) décide d'approuver la délibération modificative de crédits n° 1 ci-dessus.

P.C.C.

Aureilhan, le 26 septembre 2019

Le Maire,



Mairie
Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 24 septembre 2019

**Délibération n° 2019- 74 annule et
remplace pour erreur matérielle la
délibération n°2019-71**

Date de la convocation 18/09/2019

Date de la publication : 26/09/2019

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoints, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Albert LASBATS, Yves CARRIE Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Jean CORNET, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Maria Begonia GRACIA, Philippe ZANCHETTA, Nicole CASTELLA, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Philippe ZANCHETTA (pouvoir à Christian ZYTYNSKI), Nicole CASTELLA (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sandra BOCK (pouvoir à Yannick BOUBEE), Audrey MAUHOURET (pouvoir à Jacques LAPALISSE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

Tarifs du restaurant scolaire

Madame FAVERON, Maire-Adjointe, rappelle au Conseil Municipal que les tarifs relatifs aux différents services périscolaires ont été votés par délibération du 8 avril 2019 pour l'année scolaire 2019-2020. Madame FAVERON expose au Conseil Municipal que l'Etat a mis en place en 2019 une aide financière aux communes afin que les enfants en situation de pauvreté qui y résident puisse manger au restaurant scolaire pour un euro maximum. Elle précise que la Commune est éligible à ce dispositif qui consiste à facturer le repas un euro à la famille et à obtenir une aide financière de deux euros de l'Etat. Ce dispositif concerne uniquement les élèves des écoles élémentaires. Madame FAVERON propose au Conseil Municipal de modifier la tranche A des tarifs des élèves aureilhanais des écoles élémentaires pour la fixer à un euro à compter du 1^{er} novembre 2019 :

**RESTAURANT SCOLAIRE
2019/2020**

Tarifs du service de restauration scolaire

Tranches quotient familial		Aureilhan Maternelle	Extérieur Maternelle	Aureilhan Élémentaire	Extérieur Élémentaire
A	499	2,25 €	2,95 €	1,00 €	2,95 €
B	500 749	3,00 €	3,90 €	3,00 €	3,90 €
C	750 999	3,40 €	4,40 €	3,40 €	4,40 €
D	1000 1199	3,80 €	4,95 €	3,80 €	4,95 €
E	1200 1499	4,20 €	5,50 €	4,20 €	5,50 €
F	1500	4,60 €	5,95 €	4,60 €	5,95 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de fixer les tarifs du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2019/2020 à compter du 1^{er} novembre 2019 comme précisé ci-avant.

P.C.C.
Aureilhan, le 1^{er} octobre 2019

Le Maire,



Yannick BOUBÉE.